

JUSTICE ET PAIX CHEZ PAUL RICOEUR

Constança Marcondes Cesar
São Paulo - Brasil

RÉSUMÉ

La paix est le but de la justice et celle-ci est envisagée par Ricoeur en tant que vertu et en tant qu'institution. Le philosophe met en relief la valeur politique de la non-violence, dans le sillage de Gandhi et de H. Arendt.

Justice et paix sont encore les piliers de la démocratie, en tant que celle-ci est caractérisée par le consensus conflictuel, par la liberté et le respect de l'autre.

La justice est un des thèmes les plus importants dans les derniers écrits de Paul Ricoeur. Nous essayerons de présenter ce thème, en ses rapports avec le problème de la paix.

Ricoeur envisage, d'abord, la justice en tant que vertu, c'est-à-dire, en tant qu' "excellence dans la conduite, dans la pratique (...) axée sur le jugement"¹. Elle est, sur le plan du sujet individuel, la recherche de la perfection morale, dans le sens aristotélicien du terme; elle est l'épanouissement de la personne, moyennant le respect de l'autre.

Elle implique la recherche du bien-vivre, de l'amitié, de la vie bonne. Cette vie bonne est, du point de vue du sujet individuel, une sagesse pratique, c'est-à-dire, le choix de l'action la plus parfaite, parmi les actions possibles, à chaque instant donné, de façon à réaliser, à travers de l'action, l'excellence, la plénitude de l'humain. La justice, en tant que vertu, est, d'abord, cet équilibre qui nous permet d'exprimer notre humanité à travers notre action.

La vertu de la justice se trouve donc dans la vie bonne, celle où le désir de bien-vivre est estime de soi et sollicitude, “*la dimension dialogale de l’estime de soi*”². Le bien-vivre se déploie dans l’amitié et la justice; l’amitié est la vertu qui s’établit entre des égaux, favorisant le bon partage, le vivre-ensemble; la justice est la vertu qui rend possible le bien-vivre entre êtres inégaux, interdisant le meurtre et la violence, et favorisant “*l’estime de l’autre comme un soi-même et l’estime de soi-même comme un autre*”³.

Et la justice est aussi institution, c’est-à-dire qu’elle implique l’existence des magistrats, des juristes, des lois; le bien-vivre doit être établi moyennant le dépassement des conflits, par l’arbitrage d’un tiers. Ce tiers est, d’abord, l’État; il est figuré aussi par des lois écrites et par des tribunaux. La justice, en tant qu’institution, est une structure du bien-vivre ensemble; elle est “un système de partage, de répartition, portant sur des droits et des devoirs, des revenus et des patrimoines, des responsabilités et des pouvoirs; bref, des avantages et des charges”⁴.

La justice, en tant qu’institution est une expression sociale de la vie éthique⁵; elle établit une relation entre l’éthique et le politique, entre l’individu et l’être-avec-l’autre; dans sa dimension institutionnelle, elle est associée aux notions d’équité, de distribution, d’égalité, d’universalité, de valeur de la personne. À ce niveau, elle est rupture avec la violence des conflits.

La justice est ce qui rend possible le débat, la liberté, l’interprétation des lois __ des règles générales __ pour protéger l’égalité des individus devant la loi, pour garantir l’écoute de l’autre partie, pour assurer la qualité même de la discussion.

Ricoeur, bien des fois, dans plusieurs de ses écrits, reconnaît le conflit comme un élément inéluctable de la vie humaine; c’est ce que le philosophe appelle le *tragique de l’action*. La société est, dit notre penseur, “de part en part un phénomène consensuel-conflictuel”⁶; la justice en tant qu’institution a pour but de surmonter les conflits; en tant qu’expression de la sagesse pratique, qui mène au bien-vivre, elle est recherche de la paix sociale. La “finalité courte” de la justice est l’établissement de l’équitable, de la juste distribution; sa “finalité longue” est le développement d’un art de la réconciliation.

Cette recherche de la paix sociale est liée à l'amnistie, dont la fonction est "d'exercer la vertu curative d'un oubli volontaire, qui n'est pas un oubli des faits, mais qui est un oubli de la dette (...). On ne peut pas indéfiniment poursuivre, accuser, traîner devant les tribunaux. Il y a la nécessité d'une sorte d'arrêt de la colère et de la vengeance"⁷.

On trouve la paix publique, on assure la paix, prenant la justice dans son sens le plus haut : celui d'un oubli, "oubli non pas de la faute, mais de la dette", oubli qui permet "libérer le futur du poids excessif du passé"⁸.

On retrouve, dans ce texte, quelques résonances des écrits de Ricoeur sur Gandhi et sur la valeur morale et politique de la non-violence⁹. La justice, au niveau de la vie sociale, est, au-delà de la punition ou de la distribution équitable, un effort pour surmonter les conflits, moyennant l'amnistie et le pardon. L'homme non-violent n'est pas un être fragile, au contraire, sa force est fondée sur la vérité intérieure, sur la fidélité à soi-même et aux autres.

La philosophie de Ricoeur est, avant tout, dénonciation de la violence, visage du mal dans notre siècle, comme H. Arendt, Jan Patocka et Gandhi l'ont démontré.

La méditation sur la justice et sur la paix, chez Ricoeur, est essentiellement liée à la critique des totalitarismes et à l'affirmation de la valeur de la démocratie. Il s'agit de mettre en rapport la réflexion politique et "un projet philosophique inlassablement formulé dans les termes d'une 'ontologie de l'agir'¹⁰. La critique ricoeurienne du *paradoxe du politique* __ menace toujours présente, au sein même de la vie sociale, de l'injustice et de l'inégalité __ "retrouve la question du bien et de la justice au coeur de l'agir et du 'consensus conflictuel' qui seul soutient le cours de la démocratie"¹⁰. Il s'agit de déboucher une réflexion sur l'opinion droite, devant l'inéluctabilité du conflit inhérent à tout partage.

La philosophie de Ricoeur est aussi un éloge du pouvoir de la parole, de la valeur du débat, afin qu'il soit possible d'arriver à la paix sociale; et c'est dans ce sens qu'il nous faut comprendre son éloge de la démocratie __ règne du débat et de la pluralité d'opinions, règne de la liberté et garant de la citoyenneté.

Justice et paix sont donc, chez Ricoeur, les piliers de la société démocratique, la seule permettant l'épanouissement de l'humanité de l'homme,

étant donné qu'elle est la seule forme de vivre ensemble capable d'assurer le respect de l'autre, moyennant la justice et les lois.

NOTES

- (1) Paul Ricoeur, " La justice, vertu et institution", in J.A.Barash et M. Delbraccio (dir.), *La sagesse pratique. Autour de l'oeuvre de Paul Ricoeur*, Amiens, CND/CRDP de l'Académie d'Amiens, 1998, p.11.
- (2) id., *Lectures I*, Paris, Seuil, 1991, p.258.
- (3) id., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p.226.
- (4) id., *Lectures I*, p.259.
- (5) id., p.271.
- (6) id., " La justice, vertu et institution", p.18.
- (7) id.
- (8) id., *História e Verdade*, RJ, Forense, 1968, p.232 et suivantes.
- (9) Mongin, " De la justice à la conviction", in J.-C. Aeschliman (org.), *Éthique et responsabilité - Paul Ricoeur*, Neuchâtel, À la Baconnière, 1994, p.52.
- (10) id., pp.53-54.